

FICHE TECHNIQUE # 16

TRAVAUX D'HORTICULTURE: OUTILS ET ÉQUIPEMENTS POUR LA TAILLE ET LA TONTE



Tous les ans, des personnes à l'emploi de municipalités et d'entreprises privées affectées à des travaux horticoles, se blessent et restent handicapées pour la vie parce qu'il y a eu absence de prévention.

N'oubliez pas ceci : une branche peut repousser, c'est naturel chez elle, mais vos membres à vous...?

Les quelques conseils suivants sauront vous protéger.

Les outils manuels

▼ Un petit sécateur manuel peut être la cause d'un accident avec blessure grave, lorsqu'il est placé dans la poche arrière ou avant, avec la lame vers le haut; une chute accidentelle et la lame vous blessera le dos ou toute autre partie du corps, alors que le port d'un simple étui à la ceinture (disponible dans le commerce) aurait permis d'éviter une telle blessure.



▼ Les sécateurs avec perche ou perche et rallonge doivent eux aussi avoir leur lame protégée par un étui pendant leur transport ou lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Si de tels étuis sont difficiles à trouver, rien n'empêche d'en faire fabriquer.

▼ La cordelette permettant l'articulation de la lame des sécateurs avec perche ne doit pas être usée. Elle doit être libre de nœud ou de raccord. Lorsqu'on n'utilise pas le sécateur, on peut, à l'aide d'attaches, rattacher la cordelette à la perche: ceci permettra d'aider à sa manutention et à son rangement.



▼ Les sécateurs sont généralement dotés de crans de sécurité (verrouillage); ceux-ci doivent être exempts de rouille ou de toute autre matière pouvant obstruer leur bon fonctionnement. Afin de permettre une bonne utilisation de tout l'ensemble, un huilage périodique (selon l'usage) des parties mobiles sera effectué. Les lames seront toujours affûtées, ce qui permettra d'éviter des efforts excessifs et par le fait même des contrecoups pouvant provoquer un accident. Pour protéger celles-ci, on évitera de poser la tête du sécateur sur le sol, le sable et la terre entraînant une usure prématurée.

Les sécateurs à air comprimé



Les sécateurs activés par de l'air comprimé doivent être utilisés avec précaution. Il existe des modèles avec ou sans perche. Une légère pression sur la gachette active la lame très rapidement. Pour cette raison, nous déconseillons l'utilisation du sécateur à air comprimé sans perche, les dangers de se blesser étant trop grands. Le boyau d'air sera libre de nœud, permettant ainsi un glissement facile sur le terrain. Le raccord entre le sécateur et l'arrivée d'air doit être amovible et permettre l'évacuation de l'air du sécateur après son débranchement avec le boyau d'alimentation en air comprimé. Pour aucune raison, un sécateur à air comprimé ne doit rester branché lorsqu'une réparation mineure ou un ajustement doivent être effectués : toute réparation sera faite par un employé qualifié.

HORTICULTURE: LA TAILLE ET LA TONTE

Les travaux d'élagage près des lignes électriques

Il est recommandé de contacter Hydro-Québec ou la compagnie d'électricité qui vous dessert avant d'effectuer ou de faire effectuer tout travail d'élagage d'arbres dont les branches sont en contact ou pourraient être en contact avec des lignes électriques. Tout autre travail du genre où les distances d'approche minimales des lignes électriques spécifiées dans le Code de sécurité pour les travaux de construction¹ ne peuvent être respectées, doit faire l'objet d'une entente avec Hydro-Québec ou la compagnie d'électricité avant d'être entrepris.

À l'exception de certains sécateurs à air comprimé dont la perche peut être en métal, les sécateurs avec perche ont une perche et des rallonges en bois ou en fibre de verre. Afin de prévenir les risques d'électrisation ou d'électrocution, Hydro-Québec recommande dans ses cours de formation des élagueurs que les mesures de prévention suivantes soient respectées lorsque le travail à effectuer comporte un risque de contact accidentel avec une ligne sous tension :

- ▼ Porter des gants isolants.
- ▼ Se servir de sécateurs dont la corde est munie d'une tige isolante installée à un pied du levier qui actionne le ciseau.
- ▼ Vernir périodiquement la perche en bois; le vernis préserve le bois de l'humidité et conserve sa valeur diélectrique (isolante). Si le vernis n'est pas en bon état, il faut le refaire après avoir passé la perche au papier de verre. Hydro-Québec donne également ces conseils : toujours attendre qu'une couche de vernis soit bien sèche avant d'en appliquer une autre. Ne pas appliquer le vernis sous une température inférieure à 20 C; le vernis forme alors des granules. Ne pas appliquer le vernis sur une perche humide ou par temps humide. Ne jamais utiliser de la peinture sur la perche. Les perches doivent être remisées dans un endroit sec de façon à ce qu'elles conservent leur valeur diélectrique.
- ▼ Éviter de poser le sécateur sur le sol. Toute craquelure du vernis laisse pénétrer l'humidité et restreint la valeur diélectrique de la perche. Lorsque la perche est mouillée, l'essuyer avec un chiffon.
- ▼ Nettoyer la perche en fibre de verre avec du trichloroéthane (disponible en petits sachets) et l'essuyer avec un chiffon de silicone. La sève et la saleté souillant la perche peuvent servir de chemin à l'électricité.

1. Distance d'approche minimale

moins de 125 000 volts	3 mètres
de 125 000 à 250 000 volts	5 mètres
de 250 000 à 550 000 volts	8 mètres
plus de 550 000 volts	12 mètres

Pendant une période de repos (repas, pause), le sécateur sera débranché et la gachette verrouillée; le travail terminé, cet outil sera remis dans un coffre de rangement sécuritaire.

Lors de la taille d'une haie, il faudra s'assurer que celui ou celle qui ramasse les branches et brindilles maintienne une distance d'au moins 2 mètres des personnes qui utilisent la cisaille manuelle ou électrique pour éviter d'être blessé.

Mise en garde : certains végétaux ont des sèves irritantes ou toxiques, comme le latex. Si la sève touchait vos yeux, il faudra les rincer avec de l'eau claire pendant 20 minutes; si, après ce temps, l'irritation persistait, consultez un médecin.

Les coupe-gazon

Lorsqu'on change la bobine de fil de nylon servant à couper les végétaux, il faut arrêter le fonctionnement du coupe-gazon et débrancher le fil de cet outil s'il est électrique; si le coupe-gazon fonctionne à l'essence, il faut alors débrancher la bougie.

Pour les coupe-gazon à essence, il faut s'assurer que le bouchon du réservoir est bien vissé et que le trou de ventilation du bouchon n'est pas obstrué, ce qui pourrait occasionner une pression dans le réservoir et provoquer une explosion.

Les équipements de protection personnelle

- ▼ Lorsqu'on utilise les outils manuels
 - Bottes de sécurité avec semelles antidérapantes et bout en acier.
 - Gants de cuir.
 - Visière.
 - Casque de sécurité :
 - quand on utilise des sécateurs (tous les sécateurs, petits, avec perche, à air comprimé.);
 - quand la taille est plus haute que les épaules et qu'elle est pratiquée avec d'autres outils que des sécateurs;
 - quand on taille des végétaux qui ont des épines ou des dards;
 - quand la taille est pratiquée dans des endroits où des branches peuvent tomber sur la tête des travailleurs (euses);



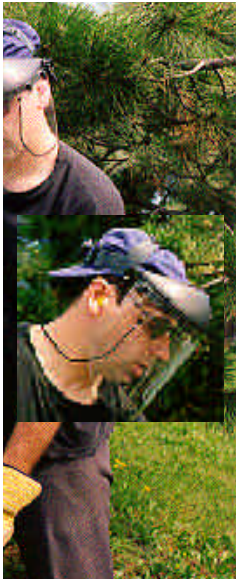
HORTICULTURE: LA TAILLE ET LA TONTE

Les tondeuses

▼ Pour quelque raison que ce soit, vous ne devrez vérifier la lame de la tondeuse ou faire toute autre vérification sans au préalable débrancher le fil d'alimentation de la tondeuse électrique, car on ne sait jamais, l'interrupteur peut être défaillant et vous risqueriez de vous mutiler les doigts et les mains. Si vous utilisez des tondeuses à essence, il faudra dans ce cas, débrancher les bougies.

▼ L'utilisation des tondeuses à essence, autopropulsées ou non, présente certains risques d'accidents. Une personne trop pressée saisit la tondeuse par le châssis, soit pour vérifier une anomalie ou pour la placer dans le camion avant l'arrêt complet du moteur. Malheureusement la lame tournait encore ou il se produit un retour d'auto-

allumage; une fois de plus, les doigts en prennent un coup. Sachez trancher en sécurité... Attendez quelques secondes, vous serez alors certain que le moteur est arrêté et la lame bien immobilisée.



Dans les autres cas, après évaluation des risques par le comité paritaire de santé et de sécurité (ou des représentants de l'employeur et des travailleurs s'il n'y a pas de comité) on choisira de porter ou non le casque de sécurité.

- Protecteurs auditifs lorsque des outils bruyants sont utilisés.

▼ Pour la tonte du gazon (tondeuses et tracteurs de pelouse)

- Bottes de sécurité avec semelles antidérapantes et bout en acier.

- Casque de sécurité :

Après évaluation des risques par le comité paritaire de santé et de sécurité (ou des représentants de l'employeur et des travailleurs s'il n'y a pas de comité) on choisira de porter ou non le casque de sécurité. N'oubliez pas que le casque peut vous protéger des rayons solaires.

- Protecteurs auditifs.

Le tracteur de pelouse

Les petits tracteurs de pelouse sont pratiques et rapides, mais présentent aussi certains risques d'accidents. Le dessous de la tondeuse comporte plusieurs courroies permettant la rotation des lames. Année après année, des employés (ées) se blessent sérieusement en voulant inspecter, ajuster, ou encore réparer. Ces travaux doivent être effectués par un employé qualifié.

Rien de plus excitant que d'attaquer les talus avec ces petits bolides, mais aussi rien de plus renversant...

Il faut faire preuve d'une extrême prudence si l'on doit tondre sur une pente. Pour les pentes raides

ou abruptes, d'autres équipements tels des tondeuses que l'on fait descendre et monter à l'aide de cordes, ou bien des coupe-gazon, seront utilisés. La tonte d'une pente avec un tracteur de pelouse exige dès l'instant où la position assise devient inconfortable, de modifier l'angle d'attaque du talus, de manière à toujours travailler dans le sens de la pente.

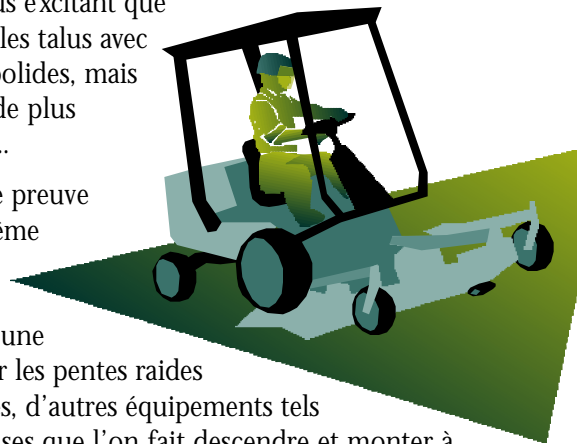
Il ne faut pas aussi, ni démarrer, ni s'arrêter brusquement, en montant ou descendant une pente.

Nous retiendrons enfin qu'il faut en tout temps garder le plateau de coupe au sol. Si la puissance du moteur est plus grande que 15 kilowatts (20 chevaux-vapeur), il faut s'assurer que le tracteur soit équipé d'une structure de protection en cas de retournement et que le conducteur porte une ceinture de sécurité, ceci conformément au Code de sécurité pour les travaux de construction et au Règlement sur les établissements industriels et commerciaux. Cette structure de protection qui doit, selon la réglementation, protéger le conducteur de chutes d'objets, le protégera aussi des rayons solaires.

À retenir également

▼ Avant de tondre le gazon, faire l'inspection de la zone de travail, afin de dégager celle-ci de tous objets qui pourraient être projetés par la machine.

▼ Pour la tonte en bordure de la route ou sur les terre-pleins, le port d'un vêtement de couleur orange ou jaune



HORTICULTURE: LA TAILLE ET LA TONTE

muni de bandes rétro réfléchissantes à l'avant et à l'arrière du vêtement est recommandé.

▼ Ne pas porter de vêtements "flottants" : ils pourraient se prendre dans les pièces mobiles des tondeuses et être la cause d'accidents.

▼ Maintenir serrés tous les écrous, boulons et vis pour assurer la sécurité de fonctionnement des tondeuses.

▼ Sur les pentes et dans les tournants à faible rayon, réduire la vitesse du tracteur de pelouse pour éviter le renversement.

▼ S'assurer de la disponibilité d'un extincteur de type ABC quand on utilise un tracteur de pelouse.

Utilisation de l'essence

- ▼ Garder le carburant dans un récipient conforme à la norme NFPA 30.
- ▼ Faire le plein dans un endroit dégagé et aéré.
- ▼ Arrêter le moteur et le laisser refroidir avant de faire le plein.
- ▼ Ne jamais fumer.
- ▼ Utiliser un bec verseur ainsi qu'un entonnoir muni d'un filtre.
- ▼ Garder un extincteur de type ABC à portée de main.
- ▼ En cas de déversement, effacer toute trace d'essence avant de partir le moteur.

Utilisation de l'électricité

- ▼ Une inspection quotidienne et un entretien préventif régulier de tous les outils à cordon de rallonge électrique est recommandé surtout s'ils sont utilisés beaucoup et dans des conditions difficiles.
- ▼ Utiliser un disjoncteur de circuit en cas de défaut de masse pour tous les travaux effectués en milieu humide.
- ▼ S'assurer que l'outil est muni d'une fiche de mise à la terre et que son cordon électrique possède un conducteur de mise à la terre, à moins qu'il ne soit un outil de type à double isolation.
- ▼ S'assurer que les cordons de rallonge sont de calibre approprié, en bon état et qu'ils possèdent un troisième conducteur pour la mise à la terre lorsque l'outil n'est pas de type à double isolation.
- ▼ Utiliser des cordons de rallonge à fiches électriques moulées pour usage extérieur.
- ▼ Toujours débrancher l'outil avant tout entretien, réglage ou réparation.

Source : CSST, Fiche Alerte-Action 53, 1990.

▼ Dès que le tracteur de pelouse est en mouvement, il faut demeurer toujours assis.

- ▼ Avant de descendre du tracteur de pelouse, il faut
 1. arrêter le moteur;
 2. retirer la clé;
 3. retirer le frein de stationnement;
 4. attendre l'arrêt complet des lames.

Débroussailleuse et scie à chaîne



Pour connaître les mesures préventives relatives à l'utilisation de ces outils, consultez la fiche technique # 3 publiée par l'APSAM "L'utilisation sécuritaire de la débroussailleuse et de la scie à chaîne".

Si vous n'avez pas cette fiche, vous pouvez facilement l'obtenir en communiquant avec l'APSAM : 849-8373 (de Montréal), ou 1 800 465-1754.

Personnes-ressources : Alain Devost, conseiller APSAM, Denise Gilbert, ing. M.Sc.A., conseillère APSAM
Printemps 1998

Remerciements

M. Bertrand Blanchet, Hydro-Québec, Formation technique et Distribution. M. Pierre Lahaye, horticulteur. L'APSAM désire remercier également M. François Fontaine de la CSST, direction régionale de Richelieu-Salaberry, et M. Michel Saucier de la CSST, direction régionale de Longueuil, M. Alain Cyr et Mme Marie-Andrée Cadieux de la Ville de Repentigny, MM. Raymond Develey et Roger Graveline de la Ville de Verdun, M. Gilles Métivier de la Ville de Montréal, et M. Gilles Lefebvre du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (SCFP, section locale 301) pour leur collaboration à la réalisation de cette fiche.

Nota: Bien que cette fiche ait été élaborée avec soin, à partir de sources reconnues comme fiables et crédibles, l'APSAM, ses administrateurs, son personnel ainsi que les personnes et organismes qui ont contribué à son élaboration n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation du contenu ou des produits ou services mentionnés. Il y a des circonstances de lieu et de temps, de même que des conditions générales ou spécifiques, qui peuvent amener à adapter le contenu. Toute reproduction d'un extrait de cette fiche doit être autorisée par écrit par l'APSAM et porter la mention de sa source.

Pour communiquer avec l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur « affaires municipales »
Région de Montréal: (514) 849-8373.
De partout au Québec: 1-800-465-1754
<http://www.apsam.com>